

S'ENGAGER POUR NOS ENFANTS

Bilan détaillé de la phase 1 (2021-2023)

Étapes de mise en œuvre des recommandations de la commission Laurent

CINQ AXES

1. Promotion et prévention pour les jeunes de 0-12 ans

Offrir une trajectoire de services aux familles selon l'intensité des besoins, pour soutenir le développement optimal des enfants.

2. Trajectoire de qualification, 12-25 ans

Établir de manière proactive une trajectoire pour soutenir l'adaptation et la qualification des jeunes vers l'âge adulte.

3. Gouvernance nationale, régionale et locale

Mettre sur pied, en soutien à nos communautés, des initiatives locales, des collaborations régionales et des orientations interministérielles communes.

4. Protection de la jeunesse modernisée

Garantir, au cœur de l'intervention, un système de protection efficace, avec des partenaires impliqués, supportés par une loi renouvelée.

5. Intervention de pointe et soutenue

Mettre en place des activités de sensibilisation, d'accueil et de formation, d'encadrement et de perfectionnement soutenant la pratique clinique et valorisant tous les acteurs impliqués auprès des jeunes et de leur famille.

PHASE

Réformer le cadre législatif et renforcer les services de proximité

PROMOTION ET PRÉVENTION 0-12 ANS

Développer et mettre en place un programme de soutien aux habiletés parentales -PROSPEQ (2.2.1)	<ul style="list-style-type: none"> Mandat confié au CIUSSS de la Capitale-Nationale. Le déploiement de projets pilotes est prévu à l'automne 2023 et se poursuivra en phase 2.
Établir des critères et prioriser l'accès aux parents ayant besoin de services en santé mentale et en dépendance, dans un contexte où l'absence de ceux-ci pourrait limiter la portée des interventions offertes aux enfants et à leur famille (2.2.2)	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser le soutien aux parents pour éviter la compromission. Lien avec la mesure 4.7 du PAISM – (MSSS (2022), <i>Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026 - S'unir pour un mieux-être collectif</i>).
Diffuser une directive JED-RTS* concernant le soutien à offrir en situation de risques envers l'enfant à naître (intervention préventive prénatale) (2.2.3)	<ul style="list-style-type: none"> À la suite de la diffusion de la directive, élaboration des trajectoires de services. *JED-RTS : <i>JED-programme jeunes et difficulté (CLSC) et services RTS- Rétention et traitement des signalements en protection de la jeunesse.</i>
Rehausser l'intervention de proximité (CLSC) auprès des jeunes en difficulté en contexte de prévention des signalements (2.2.4 – 2.2.6)	<ul style="list-style-type: none"> Rapports préparés par l'INESSS pour des travaux devant mener au balisage d'une trajectoire de services de référence pour les enfants à risque ou en situation de négligence et leur famille : <ul style="list-style-type: none"> État des connaissances : Besoins des enfants à risque ou en situation de négligence et ceux de leur famille. (juin 2022); État des pratiques : Les trajectoires de services et les services pour les enfants à risque de négligence ou en situation de négligence et leur famille. (juillet 2022); Publication d'une grille d'autoévaluation de la mise en œuvre-Programme d'intervention en négligence (janvier 2023); Évaluation de l'application des principes d'intervention recommandés pour les programmes d'intervention en négligence (mai 2023); État des pratiques : Élaboration de portraits à l'appui de l'adaptation continue des services jeunesse par le réseau local de service (juillet 2023).
Investir afin d'augmenter le nombre de ressources des programmes d'intervention en négligence (PIN) au Québec (2.2.5)	<ul style="list-style-type: none"> Postes créés grâce au dernier investissement de 28,5 M \$: <ul style="list-style-type: none"> On recense près de 412,83 équivalents temps complet (ETC) qui interviennent dans le cadre de ce programme; De ce nombre, 198,74 ETC se consacrent entièrement à ces activités. 216 ententes ont été conclues avec les organismes communautaires dans le cadre de cet investissement (28,5 M\$). 16 867 enfants et parents ont fait l'objet d'interventions dans le cadre du PIN au cours de l'année 2022-2023.
Développer un avis de grossesse provincial informatisé pour offrir les services requis de façon précoce (2.3.1)	<ul style="list-style-type: none"> MARS 2022 : Service déployé dans toutes les régions du Québec (sauf le Nunavik). 2022-2023 : 36 000 formulaires d'avis de grossesse remplis. 25 000 femmes ont été contactées pour une analyse de leurs besoins, dont 13 000 ont été orientées vers des services.
Préparer les futurs parents à leur nouveau rôle en leur offrant l'information pertinente (2.3.2 -2.3.3)	<ul style="list-style-type: none"> Dépôt d'un rapport sur les balises des rencontres prénatales. Rédaction d'un cadre de référence en cours. Travaux de révision du guide <i>Mieux vivre</i> réalisés par l'INSPQ et la Santé publique.
Soutenir sur le long terme le déploiement de l'offre de services en périnatalité sociale auprès des femmes enceintes vulnérables et de leur famille (2.3.2- 2.3.3)	<ul style="list-style-type: none"> Financement, sur 4 ans, de 10 projets en périnatalité sociale à travers la province dans le cadre de la mesure 10 du <i>Plan d'action pour la santé et le bien-être des femmes</i>, afin de favoriser l'accès aux services de périnatalité incluant le suivi de grossesse et le suivi 0-5 ans aux femmes et aux familles en situation de vulnérabilité. <i>Plan d'action 2023-2028 périnatalité et petite enfance en rédaction.</i>
Consolider les services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance (SIPPE) pour soutenir les familles en contexte de vulnérabilité (2.3.4)	<ul style="list-style-type: none"> Rehaussement financier pour l'embauche d'intervenants SIPPE et OLO. Déploiement du nouveau cadre de référence SIPPE. Déploiement d'une boîte à outils à l'intention des intervenants. Évaluation de l'implantation du nouveau cadre de référence. Bonification de la formation en ligne pour les intervenants.
Mettre en œuvre le plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) (2.3.5)	<ul style="list-style-type: none"> 45 mesures présentées dans le plan d'action pour concrétiser le droit à une place en SGEE de qualité pour chaque enfant. Au 31 mars 2023, 30/45 des mesures ont été réalisées ou se poursuivent en continu, alors que les 15 autres mesures sont en cours. 28 097 places subventionnées ont été octroyées. Depuis l'annonce du grand chantier, 13 378 places ont été créées en installations et en milieu familial (RSGE). En outre, 3 549 places non subventionnées ont été converties en places subventionnées.

Créer des places en garderie autochtone pour soutenir le bien-être des enfants (2.3.5)	<ul style="list-style-type: none"> À la suite de l'appel de projets réalisé dans le cadre du grand chantier à l'automne 2021, 790 places ont été octroyées. <p>Par ailleurs, depuis 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> – 773 places sont en chantier, pour 165 places qui ont été créées; – Un appel de projets de 210 places sera lancé au cours des prochains mois.
Réviser le cadre de référence sur l'utilisation des places réservées en services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) (2.3.6)	<ul style="list-style-type: none"> Cadre de référence finalisé, soumis au Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour approbation. Guide d'application en rédaction.
Repérer les vulnérabilités des enfants de manière précoce et accompagner les parents avec Agir tôt (2.4.1)	<ul style="list-style-type: none"> SEPTEMBRE 2021 : Le déploiement des mesures de repérage (surveillance et dépistage) dans Agir tôt est globalement terminé. Le nombre de postes dotés du financement depuis 2019 est de 751,6 dans les programmes JED, DP et DITSA**. Depuis 2021, la plateforme de dépistage Agir tôt est déployée dans tous les CISSS et CIUSSS. 13 037 enfants ont été dépistés pendant l'année en cours (2022-2023). <p>** DP et DITSA : programme de déficience physique et programme de déficience intellectuelle et des troubles du spectre de l'autisme</p>
Bonifier le rendez-vous de vaccination prévu à 18 mois en déployant l'outil ABCdaire (18 mois +) afin de repérer des indices de retard de développement potentiel (2.4.1)	<ul style="list-style-type: none"> MAI 2022 : Déploiement complété.
Terminer la mise en œuvre du programme Ma famille, ma communauté (MFMC) (3.1.1)	<ul style="list-style-type: none"> Presque toutes les régions ont pourvu leur poste de coordonnateur régional. 16 régions ont identifié leur territoire de mise en œuvre prioritaire et la clientèle cible. Plusieurs régions ont organisé un événement médiatique pour annoncer le lancement du programme dans un territoire de leur région, et l'intégration dans la trajectoire de services se poursuit.
Déployer le Programme de soutien financier aux organismes Famille en milieu autochtone (3.1.1-9.1.1)	<ul style="list-style-type: none"> Afin d'agir en prévention auprès des familles et des enfants autochtones, le ministère de la Famille accompagne les communautés qui mettent en place et améliorent les services offerts aux familles autochtones en soutenant l'implantation d'organismes qui offrent des services de proximité aux familles autochtones, directement dans leur communauté ou en milieu urbain. Investissement de 14,1 M\$ sur 5 ans, pour soutenir la mise en place de nouveaux organismes Famille en milieu autochtone. <p>Au 31 mai 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Programme lancé, 3 candidatures ont été retenues (Centre Mamik, à Saguenay ; Grand Conseil de la Nation Waban-Aki, à Wôlinak; Maison familiale de Pituat, à Puvirnitug); – Nouvel appel de candidatures en cours.
Déployer le projet pilote sur les retombées du travail de proximité auprès des familles isolées dans une communauté (3.1.2)	<ul style="list-style-type: none"> D'une durée de 3 ans, le projet pilote vise à déployer 50 travailleurs et travailleuses de proximité auprès des familles isolées afin d'expérimenter différentes approches, dans différents contextes et différentes conditions d'implantation, pour dégager des constats quant aux effets du travail de proximité dans une communauté. <p>Au 31 mai 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> – L'appel de candidatures auprès des organismes communautaires Famille (OCF) et des centres de pédiatrie sociale en communauté (CPSC) ainsi que le processus de sélection des organismes participants ont été réalisés; – 50 candidatures, réparties dans 13 régions du Québec, ont été retenues et seront soutenues grâce à un investissement de 9 M\$ sur 3 ans.
Diffusion et mise à l'échelle des stratégies et pratiques prometteuses de collaboration entre le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) et le réseau des centres de pédiatrie sociale en communauté (RCPSC) (3.1.1-2.1.1)	<ul style="list-style-type: none"> Diffusion des stratégies et pratiques à venir (automne 2023). Identification d'indicateurs et suivi de la mise à l'échelle et des effets de ces stratégies. Réalisation d'activités de transfert de connaissances, auprès du RSSS et du RCPSC.
Déployer le Programme de soutien financier pour du travail de proximité culturellement adapté aux familles autochtones vivant en milieu urbain (3.1.2)	<ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits (2022-2027), le MFA est responsable de la mesure visant à soutenir l'embauche d'agents de proximité culturellement adaptés en milieu urbain. Il dispose de 720 000 \$ par année sur 5 ans pour mettre en place un travail de proximité culturellement adapté aux familles. <p>Au 31 mai 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Programme lancé. Appel de candidatures des organismes autochtones en cours.

Déployer le Programme québécois pour les troubles mentaux : des autosoins à la psychothérapie (PQPTM) – Volet jeunesse (2.4.1)	<ul style="list-style-type: none"> Déploiement du modèle de soins par étapes (1/10 guides, dont 6/10 qui s'appliquent à la jeunesse). Les 10 guides s'appliquent pour les jeunes adultes/parents. Le guide « <i>dépression enfant adolescent</i> » en déploiement dans toutes les régions. Début du déploiement du 2^e guide « <i>anxiété sociale</i> ».
Renforcer les mesures de promotion de la santé mentale et de prévention de la dépendance chez les jeunes du Québec en milieu scolaire (2.8.1)	<ul style="list-style-type: none"> Embauches terminées dans les Directions de santé publique pour le projet portant sur la santé mentale en milieu scolaire, afin de prévenir l'apparition de problèmes psychosociaux (santé mentale, dépendance) chez les jeunes. Le financement des organismes communautaires se poursuit pour les actions de prévention de la dépendance.
Rehausser le financement de l'offre de services éducatifs complémentaires pour les jeunes hébergés en centre de réadaptation (7.1.4)	<ul style="list-style-type: none"> SEPTEMBRE 2022 : Budget accordé en 2022-2023 ; bonification (mesure 15001, volet 6) ; 5,5 M\$ pour 2022-2023 ; budget indexé annuellement selon le taux applicable. Exceptionnellement pour l'année scolaire 2022-2023, l'enveloppe est bonifiée de 0,2 M\$, pour un total de 5,7 M\$.
Appel de projets prometteurs pour rehausser l'intervention en CRJDA et en transition vers l'âge adulte (7.2.2)	<ul style="list-style-type: none"> MARS 2023 : Sélection des projets finalisée : 13 projets retenus. Financement 2022-2023 : 1,9 M\$ dans 9 régions.
Déployer le programme de mentorat en protection de la jeunesse pour les 16-21 ans : Volet 1 – Grand Montréal (projet pilote) et Volet 2 (régional) (8.1.1)	<ul style="list-style-type: none"> Protocole d'entente signé dans la totalité des régions. Il y a actuellement 8 régions où il y a des jumelages actifs, pour un financement de 1 M\$ annuel sur 3 ans. 67 jumelages réalisés, sur une cible de 211 (32 % en 2022-23) ; à terme, près de 500 jeunes. Le repérage des jeunes et la promotion du service doit être mieux soutenue par les établissements.
Accélérer le déploiement des sites Aire ouverte (AO) pour les services santé et bien-être aux 12-25 ans (8.1.3)	<ul style="list-style-type: none"> Sites AO ouverts (Mesure 4.9 PAISM) : 14 établissements disposent de 19 points de services ouverts officiellement, alors que 11 autres offrent certains services sans lieu officiel. Trois autres établissements sont en développement (CRSSBJ, RRSS Nunavik, Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie James). Pour 2022-2023, les chiffres les plus récents sont à la période P11 - 3 798 personnes distinctes ont reçu des services d'Aire ouverte depuis le début de l'année, pour un total de 13 804 interventions.

QUALIFICATION 12-25 ANS	Pérenniser les investissements visant à bonifier les services en santé mentale offerts aux jeunes et jeunes adultes afin de leur offrir un soutien en santé mentale au moment opportun là où ils se trouvent (8.1.3)	<ul style="list-style-type: none"> Bonification de l'offre de services en santé mentale pour les jeunes et les jeunes adultes. En lien avec la mesure 4.8 du PAISM. Travaux en cours pour déterminer les meilleures modalités et les indicateurs de suivi. Cette mesure est liée à un financement récurrent de 25 M\$ octroyés depuis 2021-2022 aux établissements. Le soutien des jeunes au moment opportun passe aussi par l'amélioration des trajectoires de soins et services, notamment par le déploiement du volet « jeunes » du Programme québécois pour les troubles mentaux (PQPTM).
	Soutenir les jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation (NEEF) dans leur démarche d'intégration au marché du travail. (8.2.1)	<ul style="list-style-type: none"> JUIN 2023 : Adapter l'offre de service afin de favoriser l'intégration et le maintien des jeunes NEEF sur le marché du travail.
	Poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur (PARES) et du Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur (PASME) (8.2.1)	<ul style="list-style-type: none"> Déploiement de mesures destinées à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur, à soutenir la persévérance, la réussite et le bien-être des étudiantes et étudiants.
	Soutenir les initiatives qui font valoir la réussite scolaire de modèles signifiants ou inspirants (8.2.1)	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation par les collèges et les universités de projets valorisant des modèles signifiants et suscitant l'intérêt pour les études supérieures.
	Faciliter l'accès des jeunes à des ressources éducatives par un renforcement de l'action des Carrefour Jeunesse Emploi (8.2.2)	<ul style="list-style-type: none"> Annonce budget : Soutenir l'arrimage local des carrefours jeunesse-emploi – 65 M\$ sur 5 ans.
	Rehaussement du Programme de qualification des jeunes (PQJ) : Optimiser les critères de sélection et élargir l'offre de service d'accompagnement offert aux jeunes 16-25 ans (8.3.1-8.3.2-8.3.3)	<ul style="list-style-type: none"> MARS 2022 : 142,4 postes pourvus (équivalent temps complet – ETC). On est passé de 850 à 1 462 places à la suite des investissements de 2020. Le portrait des données sur les jeunes de 21 ans et plus est à venir (indicateur en développement).
	Soutenir la stabilité résidentielle des jeunes -Rehausser le programme de supplément au loyer (PSL) pour ajouter des logements dédiés aux jeunes et soutenir l'accompagnement de ceux-ci (8.4.2)	<ul style="list-style-type: none"> Par l'entremise du Plan d'action en itinérance-action 1.1 (DSDI) : réserver des unités de supplément au loyer avec accompagnement aux jeunes hébergés en centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation. Cible de 100 unités sur 5 ans.
Demander de rehaussement du financement des organismes communautaires qui ont pour mission l'hébergement des jeunes dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en action communautaire (PAGAC) (8.4.3)	<ul style="list-style-type: none"> Investissements 2022-2023 dans le cadre du PAGAC 2022-2027, dont 25 M\$ sur 5 ans pour bonifier ou déployer l'offre de services d'hébergement communautaire jeunesse dans l'ensemble des régions. Ce financement vise également la mise en place de stratégies destinées à favoriser le développement de places d'hébergement communautaire jeunesse dans les régions où elle est inexistante. 	
GOUVERNANCE	Terminer la rédaction de l'entente de collaboration MSSS-MFA (RSSS-SGEE) (2.3.5) (2.3.6) (2.3.7)	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction d'une entente entre le ministère de la Famille et le ministère de la Santé et des Services sociaux visant à soutenir la collaboration et à assurer un continuum de services entre les prestataires de services de garde éducatifs à l'enfance et les établissements de santé et des services sociaux. <p>Au 31 mai, mesure en cours : –Projet d'entente rédigé, soumis pour approbation et Guide de mise en œuvre en rédaction.</p>
	Déployer le cadre de référence « Améliorer l'accès, la qualité et la continuité des services de proximité » et ses recommandations (2.5.1)	<ul style="list-style-type: none"> JUIN 2023 : Tous les CISSS et CIUSSS ont identifié un porteur de la démarche pour coordonner les travaux relatifs au chantier des services de proximité au sein de leur établissement. Les différentes modalités d'accompagnement par le MSSS auprès des CISSS et CIUSSS (rencontres individuelles, atelier d'appropriation, mise en place de la communauté de pratique, etc.) sont en cours de réalisation.
	Demander une augmentation du financement des organismes communautaires Famille dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC) (2.6.1)	<ul style="list-style-type: none"> Atteinte d'un financement moyen de plus de 200 000 \$ par année à partir de l'exercice financier 2027-2028, comme recommandé par la Commission Laurent. (Budget 2022-2023 : 103,3 M\$ sur 5 ans ; budget 2023-2024 : 6 M\$ de 2026-2027 à 2027-2028 et pérennisation du financement à partir de 2027-2028).
	Élaborer, par la santé publique, un plan de surveillance thématique (PST) de la maltraitance faites aux enfants (2.7.1)	<ul style="list-style-type: none"> Direction de la surveillance de l'état de santé (DGSP). Le 1^{er} livrable a été transmis au MSSS dans le cadre d'un mandat confié à l'INSPQ, soit le modèle conceptuel de la surveillance de la maltraitance envers les enfants. Les travaux pour l'élaboration du plan de surveillance ont débuté le 20 mars 2023. Un premier PST pour commentaires sera déposé aux tables de concertation nationale en santé publique en octobre 2023 pour un dépôt au comité d'éthique en santé publique en novembre 2023.
	Adopter la Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives (PL-3) (3.4.1)	<ul style="list-style-type: none"> MARS 2023 : loi adoptée le 29 mars 2023.
	Réviser et déployer l'Entente de complémentarité des services de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation (3.5.1)	<ul style="list-style-type: none"> Diffusion du Plan stratégique 2022-2025 de l'Entente de complémentarité des services de la santé et des services sociaux et de l'éducation, et révision de l'Entente cadre, dont la diffusion est prévue à l'automne 2023.
	Déployer des outils pour soutenir le personnel scolaire dans l'intervention auprès des élèves en contexte de vulnérabilité en amont des signalements à la protection de la jeunesse (3.5.1)	<ul style="list-style-type: none"> DÉCEMBRE 2022 : Feuillet et six capsules narrées pour soutenir le personnel scolaire dans l'intervention auprès des élèves en contexte de vulnérabilité en amont des signalements à la protection de la jeunesse.
	Réviser le protocole de signalement en cas de non-fréquentation scolaire / négligence éducative (3.5.1)	<ul style="list-style-type: none"> DÉCEMBRE 2022 : Mise à jour de la directive, accompagnement et formation auprès du réseau scolaire.
Assurer une transition harmonieuse des jeunes qui reçoivent des services des deux réseaux lors d'un changement d'école ou de CRJDA (2.8.4)	<ul style="list-style-type: none"> Diffuser des orientations et des balises ministérielles MSSS-MEQ. Mise en place d'un protocole prévoyant des actions concertées des CISSS/CIUSSS et des organismes scolaires lors d'un changement d'école ou de CRJDA. Fait partie du Plan stratégique de l'Entente de complémentarité, Axe 3, résultats attendus 3.2. 	
Adopter la révision de l'entente multisectorielle (4.4.1-4.4.2-4.4.3)	<ul style="list-style-type: none"> AVRIL 2022 : L'Entente a été renouvelée et est maintenant assortie d'un guide de pratiques en processus de révision. Une sensibilisation a été faite par les regroupements régionaux. 	

GOUVERNANCE	Déployer sur le plan provincial les centres intégrés jeunesse – harmonisation de l'Entente multisectorielle (4.4.7)	<ul style="list-style-type: none"> Afin de faciliter l'opérationnalisation de l'Entente, le MSSS finance le développement de centres, tel le SIAM au CIUSSS-CN, avec un financement récurrent de 1,5 M\$. 4 autres régions ont obtenu des crédits pour l'élaboration d'un rôle d'agent de liaison comparable : Chaudière-Appalaches, Laval, Laurentides et Saguenay-Lac-St-Jean.
	Adopter le PL-2 : Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil (Code civil du Québec) – Volet adoption (5.3)	<ul style="list-style-type: none"> JUIN 2022 : Le projet prévoit la possibilité pour les parents de désigner un membre de la famille d'accueil de l'enfant pour agir à titre de tuteur supplétif si le tribunal l'autorise, en plus d'ajouter le désengagement à l'égard de l'enfant comme situation pouvant conduire à la désignation d'un tuteur supplétif.
	Déployer les mesures de soutien à l'adoption et les nouvelles dispositions législatives (CCQ-PL-2) (5.3.3)	<ul style="list-style-type: none"> Diffusion de balises cliniques sur la reconnaissance des liens préexistants de filiation et orientations ministérielles en matière d'adoption, couvrant de la période pré-adoption. Implantation des nouvelles dispositions législatives relatives à la réforme du droit de la famille en matière d'adoption et de recherche des origines. Révision des guides de pratique en adoption nationale et en recherche des origines nationales et internationales, avec diffusion d'un dépliant sur la recherche des origines et retrouvailles internationales (à paraître).
	Développer des approches collaboratives en protection de la jeunesse : Plan d'action Table Justice-Québec – mesure 5.3 « <i>Projet pilote de médiation en protection de la jeunesse</i> » (6.2.1-6.2.2-6.2.3-6.2.4)	<ul style="list-style-type: none"> Le projet pilote est actuellement déployé dans les régions de Chaudière-Appalaches, de la Capitale-Nationale, des Laurentides, de l'Estrie et de la Montérégie.
	Élaborer un tableau de bord permettant un suivi en temps opportun de certains indicateurs en matière de protection de la jeunesse (dossiers ouverts, délai moyen d'audition, jugements rendus) (6.5.1)	<ul style="list-style-type: none"> Cet outil permet aux autorités ministérielles de mieux orienter leurs décisions quant aux mesures à mettre en place pour assurer l'efficacité des services offerts. Le MJQ poursuit ses travaux afin d'améliorer le nombre et la qualité des indicateurs de suivi en matière de protection de la jeunesse.
	Élaborer un projet de recherche sur le parcours sociojudiciaire des enfants en protection de la jeunesse (6.5.4)	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation scientifique et approbation éthique réalisées par l'Université de Sherbrooke, le CRUJeF et l'IUJD. Rapport de recherche conjoint.
	Mettre en place un comité consultatif des jeunes auprès du directeur national de la protection de la jeunesse (DNPJ) (8.1.2)	<ul style="list-style-type: none"> MARS 2022 : Rappelons que le comité SAJES vise une consultation des jeunes ainsi que la mise à profit de leur vécu expérientiel. Guidé par une approche citoyenne, le comité s'assure d'adapter le contenu des rencontres aux intérêts et aux préoccupations des participants, et permet de recueillir leur avis concernant les travaux qui découlent de la commission, mais aussi à propos de différents sujets qui les concernent. 7 rencontres ont eu lieu entre le 20 septembre 2022 et le 21 mars 2023, regroupant 9 jeunes âgés de 15 à 21 ans.
	Instituer une autorité provinciale (directeur national de la protection de la jeunesse) avec statut de sous-ministre adjoint (14.1.1)	<ul style="list-style-type: none"> AVRIL 2023 : Loi adoptée le 26 avril 2022. Rôles et responsabilités en phase d'implantation.
	Transformer la structure ministérielle de gouvernance pour mieux intégrer les services sociaux (DGSS+ Santé Québec) (14.1.2)	<ul style="list-style-type: none"> Création de la Direction générale des services sociaux (octobre 2022) et mise en place d'une nouvelle structure ministérielle (Direction générale adjointe des services à la famille, à l'enfance et à la jeunesse). Mise en place du rôle et de la fonction de la DNPJ dans la nouvelle direction générale.
	Établir dans la création de Santé Québec la Direction des services sociaux et la mise en place d'un conseil multidisciplinaire des services sociaux (14.2.1-14.2.2)	<ul style="list-style-type: none"> Projet de loi PL-15 présentement à l'étude, avec la création d'une direction des services sociaux.
PROTECTION DE LA JEUNESSE	Apporter les modifications législatives à la LPJ et les dispositions pour les enfants issus des communautés autochtones <i>Dans le cadre de la révision de la LPJ, les recommandations [1.3/ 3.4/ 4.1/ 4.4/ 5.2/ 6.1/ 8.5/ et 10.1] ont été adressées en tout ou en partie.</i>	<ul style="list-style-type: none"> AVRIL 2023 : La LPJ a été sanctionnée le 26 avril 2022. Certaines dispositions doivent prendre effet en avril 2023 ou par directives par la suite.
	Développer des lignes directrices concernant les règles de confidentialité afin de guider les intervenantes de la DPJ sur l'information qu'elles peuvent transmettre dans l'intérêt de l'enfant (3.4.1)	<ul style="list-style-type: none"> Art. 4.6 de la LPJ. Outils de formation à diffuser.
	Chantier d'harmonisation du processus RTS : établir le standard du programme de vérification complémentaire terrain (VCT) (4.1.2)	<ul style="list-style-type: none"> JANVIER 2023 : Balises diffusées après adoption à la table clinique des DPJ du 28 janvier 2022.
	Chantier d'harmonisation du processus RTS : réviser l'utilisation de SSP (phase 1) (4.2.2)	<ul style="list-style-type: none"> MARS 2022 : Simplifier le processus clinique des intervenantes – hiver 2022. Des modifications ont été apportées à SSP pour tenir compte d'enjeux de cohérence. De nouveaux outils technologiques sont présentement à l'étude pour le remplacement du système SSP (phase 2).
	Établir un cadre de référence entourant le traitement des faits-nouveaux à l'application des mesures en protection de la jeunesse (4.2.2)	<ul style="list-style-type: none"> SEPTEMBRE 2022 : Travaux terminés, adoption le 30 septembre 2022 à la table clinique des DPJ. Diffusion en cours.
	Établir les directives de rédaction des rapports RTS en protection de la jeunesse (4.2.3)	<ul style="list-style-type: none"> NOVEMBRE 2022 : Consignes entourant la rédaction des rapports RTS, canevas de rapport adopté le 30 septembre 2022 à la table clinique des DPJ. Grille de rédaction adoptée le 11 novembre 2022.
	Établir les directives de rédaction des rapports d'évaluation et d'orientation en protection de la jeunesse (4.2.1-4.2.3)	<ul style="list-style-type: none"> Travaux entamés à l'automne 2022. Projet en pause, comité de rédaction à reprendre.
	Compléter l'adaptation des outils en protection de la jeunesse aux réalités autochtones (9.3.2)	<ul style="list-style-type: none"> La traduction et l'adaptation des outils cliniques (plans d'intervention, canevas de rapports, ententes sur les mesures volontaires, etc.) font l'objet de travaux auprès des différentes communautés concernées. Le comité est cependant en pause considérant la contestation judiciaire concernant C-92.
	Soutenir des organismes pour offrir des ateliers Espace Parents qui permettent aux parents nouvellement arrivés ou à ceux issus de l'immigration de mieux comprendre leur rôle parental dans le contexte québécois (10.2)	<ul style="list-style-type: none"> JUIN 2022 : Plus de 40 organismes sont financés pour offrir les ateliers; leur personnel est formé gratuitement pour offrir la formation Espace Parents. À venir : analyse des retombées sur 3 ans.

PROTECTION DE LA JEUNESSE	Informer et sensibiliser les parents immigrants dès leur arrivée au Québec à la bienveillance envers les enfants et à la protection de la jeunesse, et leur fournir les ressources (10.2.1)	<ul style="list-style-type: none"> • JUIN 2022 : Le contenu de la séance d'information Objectif Intégration offerte aux personnes immigrantes dès leur arrivée au Québec a été bonifié de contenus relatifs à la bienveillance à l'égard des enfants et à la protection de la jeunesse.
	Projet d'embauche d'intervenants communautaires interculturels (ICI) famille et protection de la jeunesse (FPJ) en accompagnement et assurant la liaison entre les familles immigrantes et les services publics de protection de la jeunesse ainsi que les services destinés aux jeunes en difficulté et leur famille (10.3.1)	<ul style="list-style-type: none"> • SEPTEMBRE 2022 : Définition du rôle de l'ICI-FPJ grâce à une collaboration entre le MIFI et le MSSS. • Entente signée avec 14 organismes d'aide aux réfugiés pris en charge par l'État (RPCE). • Embauche de 15 ICI-FPJ. • Bilan de la première année du projet pilote déposé. • À venir : analyse des retombées du projet pilote sur 3 ans.
	Élargissement du programme sociojudiciaire en conflit sévère de séparation PISCSS (12.6.2)	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux en cours dans 3 régions pilotes : CISSS Chaudière-Appalaches mandaté ; rehaussement pour la Capitale-Nationale et Montérégie-Est. • 4 régions confirmées pour de nouveaux programmes : Laurentides, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Estrie et Gaspésie-Les-Îles. • Nombre de districts judiciaires créés/visés (18/29).
	Terminer la révision des normes cliniques en protection de la jeunesse – groupe DELPHI (13.1.3)	<ul style="list-style-type: none"> • DÉCEMBRE 2021 : rapport déposé.
	Développer de nouvelles normes de pratique en protection de la jeunesse : Volet 1 – Accessibilité et efficacité (13.1.3)	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption de 6 nouveaux indicateurs de suivi de la performance en protection de la jeunesse, en phase d'expérimentation (validation des mesures).
	Réviser la politique interétablissements en protection de la jeunesse (13.1.3)	<ul style="list-style-type: none"> • SEPTEMBRE 2022 : Protocole interrégional en matière de services offerts en vertu de la LPJ et de la Loi sur les services de justice pénale pour les adolescents.
INTERVENTION	Déployer les mesures d'augmentation du nombre d'agentes administratives (ETC) pour le soutien à la protection de la jeunesse (13.1.4)	<ul style="list-style-type: none"> • MARS 2023 : Le volet 1 du projet avait comme cible l'embauche de 3 000 agentes administratives de classe 2 dans le réseau RSSS. Les établissements ont reçu le financement associé. • Au 31 décembre 2022, c'est un total de 1 519 boursiers qui se sont retrouvés en soutien aux équipes dans le réseau, donc la moitié de la cible. • Une seconde phase (volet 2) prévoit, pour des titres d'emploi en soutien (agent de bureau, administratif et technique), qu'ils partagent une description de tâches prévoyant du soutien aux différentes équipes d'intervenants. • 194 postes ont ainsi été créés jusqu'ici par 10 établissements. D'autres postes seront affichés en 2023.
	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer une formation sur le signalement, la confidentialité incluant l'Entente multisectorielle pour le personnel scolaire (3.4.1- 4.4.3) 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégré dans le cadre de la Loi sur le Protecteur national de l'élève.
	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer un programme de formation sur la nouvelle entente multisectorielle – Volet sensibilisation et perfectionnement (4.4.3) 	<ul style="list-style-type: none"> • Volet sensibilisation déployé. • Module sur le perfectionnement et l'application du guide en déploiement en cours de l'été 2023.
	<ul style="list-style-type: none"> • Rehausser le soutien clinique aux familles d'accueil régulières, de proximité et postulantes (5.4.5) 	<ul style="list-style-type: none"> • MARS 2023 : En juillet 2021, un investissement de 10 M\$ a été octroyé aux établissements pour le rehaussement du soutien clinique offert aux responsables des familles d'accueil. • Dans le cadre de cet investissement, 100 ETC ont été projetées pour implanter le rehaussement du soutien clinique, avec 79,4 ETC comblés jusqu'à présent.
	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer les renseignements concernant la situation d'un enfant à l'avocat qui le représente sans frais et dans les meilleurs délais (6.4.1) 	<ul style="list-style-type: none"> • AVRIL 2022 : Le nouvel art. 78 de la LPJ répond à cette mesure.
	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer pour les avocats représentant les enfant une formation spécialisée en protection de la jeunesse : Plan d'action Table Justice-Québec (6.4.3) 	<ul style="list-style-type: none"> • MARS 2023 : Environ 300 personnes ont assisté à une journée thématique de formation (6 heures) sur la représentation de l'enfant. • Offerte en collaboration par le MJQ, la Commission des services juridiques et le Barreau du Québec. • La formation sera enregistrée et rendue accessible sur Web pro d'ici la prochaine année.
	<ul style="list-style-type: none"> • Rehausser les mesures de soutien clinique en centre de réadaptation pour jeunes en difficultés d'adaptation (CRJDA) (7.2.2) 	<ul style="list-style-type: none"> • Budget 2022 : Investissement confirmé en août 2022, sur un financement annoncé à tous les établissements exploitant un centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation, pour l'embauche d'éducateurs supplémentaires ou pour la bonification du soutien clinique. • Pour l'année 2022-2023, 7,5 M\$ permettront l'embauche d'environ 115 ETC supplémentaires. Afin de permettre une optimisation de la consolidation, des sommes additionnelles ont également été octroyés pour permettre les remplacements et pour couvrir les frais administratifs reliés à ces embauches. • Dès l'an prochain, ce financement sera annualisé à 10 M\$.
	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer une formation sur la sécurisation culturelle et les nouvelles dispositions autochtones (Tikinagan) (9.3.3) 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation déployée, nouvelles cohortes et révision de la formation à venir.
	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer un programme de formation sur l'intervention interculturelle auprès des jeunes – Volet JED (10.4.1) 	<ul style="list-style-type: none"> • La Trousse pour le renforcement des capacités interculturelles des services destinés aux jeunes et à leur famille se décline en plusieurs composantes : <ul style="list-style-type: none"> – formations adaptées au contexte légal, titre d'emploi et service/direction; – outils divers : feuillets informatifs, capsules vidéo, vignettes cliniques, etc.; – communauté de pratique; – espace Web.
	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer une formation sur l'éducation interculturelle pour le personnel scolaire (10.4.1) 	<ul style="list-style-type: none"> • Contenu en élaboration. Formation prévue pour l'année scolaire 2024-2025.
<ul style="list-style-type: none"> • Adopter et diffuser le Plan de mise en vigueur des modifications législatives à la LPJ, notamment sur les enfants exposés à la violence conjugale (12.3.1) 	<ul style="list-style-type: none"> • JUIN 2023 : Développement d'une formation –appropriation générale, y compris un volet traitant de l'exposition à la violence conjugale, d'ici le 26 avril 2023. • Diffusion de normes de pratique clinique, d'outils et de guides de pratique pour 6 thématiques ciblées. • Le Plan de mise en vigueur des modifications législatives à la LPJ inclut la formation d'appropriation de la LPJ et la diffusion d'un guide de référence sur l'enfant exposé à la violence conjugale. • Une formation de perfectionnement est en planification. 	

INTERVENTION	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les conditions optimales et les meilleures pratiques en encadrement clinique (13.3.3) 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 établissements (CIUSSS-CN et CIUSSS-MCQ) se sont vus confié le mandat d'établir les données probantes entourant l'encadrement professionnel requis pour les intervenantes du réseau RSSS. • Les orientations qui en découlent vont permettre l'harmonisation des pratiques.
	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le nombre de personnes diplômées dans les programmes menant aux professions d'agentes ou d'agents de relations humaines et de travailleuses ou de travailleurs sociaux par le déploiement du programme de bourses Perspective Québec (13.4.1) 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir financièrement les étudiantes et les étudiants inscrits dans les programmes visés pour augmenter le nombre de personnes qualifiées dans les services publics essentiels ou dans des domaines stratégiques où il y a une rareté de main-d'œuvre.
	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à résorber la rareté de main-d'œuvre dans les domaines de la santé mentale et de la protection de la jeunesse (13.4.1) 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien financier aux établissements universitaires dans la reconfiguration de l'offre de formation pour soutenir le perfectionnement ou la requalification rapide de travailleurs vers le domaine de la santé et des services sociaux (Règle budgétaire 2.1.17 « Reconfiguration de l'offre de formation »). • Collaborer aux initiatives visant l'attraction, l'intégration et la rétention des stagiaires et des diplômés dans le réseau de la santé et des services sociaux, notamment en soutenant financièrement les stages et la formation pratique dans les réseaux publics (Règle budgétaire 2.1.17 « Soutien aux stages et à la formation pratique dans le domaine de la santé et des services sociaux »). • Soutenir financièrement l'augmentation du nombre d'admissions au doctorat clinique en psychologie afin de contribuer à l'atténuation de la pénurie de psychologues dans les réseaux publics québécois (règle budgétaire 2.1.11.1).
	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer une formation nationale sur les pères et la périnatalité (13.4.1) 	<ul style="list-style-type: none"> • Financement de près de 100 K\$ octroyé au Regroupement pour la valorisation de la paternité. • Formation en cours d'élaboration.
	<ul style="list-style-type: none"> • Investir dans l'attraction et la rétention du personnel en protection -Programme d'accueil-orientation-intégration (PAOI) des nouveaux employés JED (13.4.2) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mandat confié au CIUSSS du Centre-sud-de-l'Île-de-Montréal qui travaille en collaboration avec le MSSS pour l'élaboration d'orientations ministérielles qui vont guider les établissements dans la rédaction de programme d'accueil-orientation et intégration pour le personnel JED.
	<ul style="list-style-type: none"> • Établir une directive pour l'établissement d'une prime à l'évaluation qui couvre les frais d'inscription à l'ordre professionnel (acte réservé) (13.5.2) 	<ul style="list-style-type: none"> • MAI 2023 : Directive transmise aux établissements.
	<ul style="list-style-type: none"> • Établir une prime pour les intervenant en protection de la jeunesse dans le renouvellement de la convention collective de 2021 (13.5.2) 	<ul style="list-style-type: none"> • OCTOBRE 2021 : Des primes temporaires ont été négociés.

Édition

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le présent document est disponible uniquement en version électronique à l'adresse :

www.msss.gouv.qc.ca section **Publications**.

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

ISBN : 978-2-550-96938-9 (PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2024